



Réf. Farde e-Assemblées : 2389756

N° OJ : 33

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/03/2021

**Objet :** Asbl "Culturama".- Subside : 8.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Considérant que l'«Culturama» organise une série de balades guidées pour la Ville de Bruxelles du 21 mars 2021 au 28 mars 2021 dans le cadre des journées de l'eau;

Considérant que durant ces balades, un travail de sensibilisation aux changements climatiques sera réalisé auprès des participants;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'asbl Culturama;

Considérant qu'à ce titre, il est proposé d'octroyer à l'asbl Culturama un subside forfaitaire de 8.000,00 EUR;

Attendu que la dépense peut être imputée sur l'article 87906/33202 (Environnement – Subsidés aux organismes au service des ménages) du budget ordinaire 2021.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 8.000,00 EUR à l'asbl "Culturama" pour l'organisation de balades guidées est approuvé.

Article 2 : La dépense y relative de 8.000,00 EUR à supporter par la trésorerie, est approuvée.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

